

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024  
EM/NC

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240701-24\_089-DE



**Objet : Modification des tarifs de la bibliothèque : gratuité pour les résidents de la résidence du « Temps des cerises »**

**N° : DCM\_2024/089**

**PUBLIÉE LE : 02/07/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 24 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 17 juin 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Patrick BARREY, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Florent CARÉ qui donne pouvoir à Elise THIRIOT

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Gérald CAHU

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Céline ADOLPHE qui donne pouvoir à Gérard LANDO

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Laetitia SACCHIERO, Olivier LEMOINE, Suzel RICHARD, Jessica LEROY

**Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 7 - Votants : 25**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code Général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'avis de commission du 6 Juin 2024 ;*

Actuellement, l'inscription à la bibliothèque est gratuite pour les commerçants de -18 ans, les demandeurs d'emploi, le personnel communal, les internes du secondaire à Commercy, les collectivités et écoles commerciales, et payante pour les autres catégories.

Un projet de portage de documents à la Résidence du Temps des Cerises (RATC) est en cours de mise en œuvre. Cela consisterait à une visite mensuelle d'un agent de la bibliothèque auprès des résidents qui le souhaitent, afin de leur présenter des ouvrages. Chaque résident désireux d'emprunter se verra devenir adhérent de la bibliothèque et devra alors se soumettre au règlement (durée de prêt, nombre de documents à emprunter, facturation en cas de perte notamment).

Dans le cadre d'une politique de soutien culturel à la lecture, il est proposé d'étendre le principe de gratuité d'inscription aux résidents de la RATC.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les objectifs d'une politique de gratuité en direction des résidents de la RATC:

- Soutien à la lecture auprès d'un public empêché et / ou éloigné de la lecture
- Renforcement de l'accessibilité de la bibliothèque
- Renforcement d'un partenariat avec un autre service de la Ville

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à étendre la gratuité d'inscription individuelle à tous les résidents du Temps des cerises.
- **DE DIRE** que ce tarif vient compléter les tarifs validés par le Conseil Municipal dans sa délibération du 16 Septembre 2019

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à étendre la gratuité d'inscription individuelle à tous les résidents du Temps des cerises.
- **DE DIRE** que ce tarif vient compléter les tarifs validés par le Conseil Municipal dans sa délibération du 16 Septembre 2019

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire**

**Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.